



UNIVERSITÉ

DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

Philippe COET

Administrateur

Ligne directe: 022 379 73 03

Philippe.Coet@lettres.unige.ch

Genève, le 26 avril 2007

**COMMUNIQUE DE SEANCE
CONSEIL DE FACULTE du 25 avril 2007**

Le Conseil a débattu de l'avant-projet de loi sur l'Université. Il a émis un certain nombre de remarques et de critiques que le décanat intégrera dans la prise de position de la Faculté adressée au Rectorat.

Il a pris connaissance du rapport d'activités de la commission de l'égalité.

Il a procédé à l'élection des membres de ses commissions : développement, études, bibliothèques, études post-grades et égalité. Il attend de certains corps, en particulier des étudiants, des propositions afin de compléter l'effectif des commissions.

Il a accepté la modification du règlement d'études de la Faculté des Lettres (REFL) par l'ajout de la nouvelle discipline de BA « archéologie préhistorique et anthropologie » (discipline enseignée à la Faculté des Sciences). Il a adopté le plan d'études de cette discipline.

Il a accepté les modifications des plans d'études suivants :

- archéologie classique ;
- égyptologie et copte ;
- langue, littérature et civilisation arabes ;
- langue et littérature françaises ;
- histoire de l'art ;
- français langue étrangère (FLE) ;
- langue et littérature anglaises ;
- baccalauréat universitaire en relations internationales 2007-2008 (BARI), plan interfacultaire.

Il a également adopté un nouveau règlement du doctorat.

Enfin il a accepté le remplacement, dans le règlement d'études de la Faculté, des DEA par des certificats de spécialisation.